



Pass'sports 2019 : de nombreuses activités à découvrir pour les jeunes de Grand Poitiers

Le Pass'sports permet un accès gratuit, sur présentation, à de nombreuses activités sportives, lors des vacances scolaires de Noël 2019 et de Printemps 2020, ainsi que lors des autres vacances scolaires 2019-2020 pour les jeunes de 6 - 18 ans habitant dans une des communes de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers.

Publié le 10 juillet 2019

De nombreuses activités sportives à découvrir gratuitement

Le Pass'sports de Grand Poitiers permet au 6 - 18 ans des 40 communes de la Communauté urbaine de bénéficier gratuitement d'animations sportives tout au long de l'été. Ces activités, encadrées par des professionnels, leur permettent de découvrir des activités sportives souvent méconnues : golf, équitation, vokitball, escalade, thèque, kayak, baptême de plongée...

Ces activités qui se déroulent sur une demi-journée ou 2 demi-journées sont adaptées aux âges des enfants et se renouvellent chaque semaine du 8 juillet au 30 août.

Le Pass'sports pendant les vacances d'été

Il permet de bénéficier de l'accès gratuit à plusieurs prestations estivales :

- **Animations sportives** pour les 6-18 ans, organisées du lundi 8 juillet au vendredi 30 août (sauf 15 août) par Grand Poitiers. Inscription obligatoire à chaque activité par [mail](mailto:pass-sports@grandpoitiers.fr) ou par téléphone pour l'activité canoë-kayak au 06 31 20 51 14
- **Piscines de Grand Poitiers** jusqu'à 16 ans. Accès à la piscine de la Ganterie, Bellejouanne, Sanxay, Chauvigny, Blaiserie, Bois de Saint-Pierre, Lusignan, Saint-Sauvant, Bonnes, CREPS et Lusignan. Entrée gratuite aux piscines de 14 h à 17 h, à l'exception de Chauvigny de 15h à 18h et de Saint-Sauvant, Sanxay et Lusignan de 14h30 à 17h30. À la piscine, le port du bermuda est interdit ; la douche et le bonnet de bain sont obligatoires. L'accès est gratuit au centre aquatique de la Pépinière de Poitiers exceptionnellement les lundis 15 juillet et 12 août 2019. Le règlement intérieur de chaque piscine devra être respecté.
- **Bus Vitalis** jusqu'à 18 ans grâce au Vpass
 1. J'ai un abonnement scolaire sur le réseau Vitalis, le Vpass comprend la période estivale.
 2. Si je ne possède pas de carte Vpass, je dois en acheter une dans les agences Vitalis pour 2,50 € et présenter mon Pass'sports.
 3. Je possède une carte Vpass sans abonnement, je vais chez Vitalis avec mon Pass'sports pour prolonger gratuitement ma carte.

Le Pass'sports pendant les autres vacances

Il permet de bénéficier de l'accès gratuit à la patinoire, en y incluant le prêt des patins.

Cet accès est valable durant les vacances scolaires de la Toussaint et de Noël 2019, d'Hiver et de Printemps 2020 (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h30 à 17h*).

*sauf 25 décembre 2019, 1er janvier et 1er mai 2020

Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'une personne responsable.

contact

Direction Jeunesse - Vie sportive

☎ 05 49 52 35 35

✉ [Courriel](mailto:direction-jeunesse@grandpoitiers.fr)



Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser